



13^{ème} législature

Question N° : 132181	de M. Le Déaut Jean-Yves (Socialiste, radical, citoyen et divers gauche - Meurthe-et-Moselle)	Question écrite
--------------------------------	--	----------------------------

Question retirée le : 19/06/2012 (Fin de mandat)

Ministère interrogé > Travail, emploi et santé	Ministère attributaire > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social
--	--

Rubrique > emploi	Tête d'analyse > politique de l'emploi	Analyse > maisons de l'emploi. financement
-----------------------------	--	---

Question publiée au JO le : **24/04/2012** page : **3148**
 Date de changement d'attribution : **17/05/2012**

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les maisons de l'emploi. Les maisons de l'emploi sont un formidable outil au service des territoires et de l'emploi. Elles assurent notamment un rôle pour développer une stratégie territoriale partagée en matière de besoins, pour participer à l'anticipation des mutations économiques, pour contribuer au développement de l'emploi local et pour réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi. Les maisons de l'emploi sont pilotées conjointement par les collectivités territoriales, l'État et Pôle emploi. Or, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2012, l'État entend baisser sa participation financière de façon drastique, après celle de l'année dernière. Dans ce contexte, il est évident que les maisons de l'emploi ne pourront plus conduire leurs missions, pourtant nécessaires pour l'accès à l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels. Il lui demande donc s'il compte garantir aux maisons de l'emploi les moyens leur permettant de mener les missions qui sont les leurs sur tout le territoire.